



Notre Dame des Aydes
Collège Lycée Internat
7, Rue Franciade
41000 BLOIS
n° de Fax : 02/54/57/67/76

Année scolaire 2011/2012

Autorisation de sortie du Mercredi après midi

(document à fournir pour la rentrée)

Le mercredi après-midi, les élèves du collège peuvent sortir, avec accord des parents dès la fin du dernier cours jusqu'à l'heure de l'étude. (17 h 55).

Pour les sorties exceptionnelles durant la semaine, la demande est à faire, via le carnet de correspondance ou par courrier, auprès du conseiller principal d'éducation de l'établissement.

.....
Nom de l'élève :

Prénom : **Classe** :

Je soussigné, Père, Mère, responsable légal de l'élève susnommé atteste avoir pris connaissance des précisions ci-dessus concernant les sorties de mon fils, et :

- Ne l'autorise pas à sortir le mercredi après-midi.
- L'autorise à sortir le mercredi après-midi. ★

★ Cette autorisation est soumise à l'approbation des responsables de l'établissement.

Date : Signature parentale

L'élève s'engage à respecter ces conditions